



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DEL2025_098

MODIFICATION DES STATUTS DE TER'BESSIN

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 5 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 5 décembre 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	35	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE	
À L'UNANIMITÉ	
Pour : 42	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Sont présents les conseillers communautaires suivants : *Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Nathalie COSTIL-LESAGE, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFÈVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Jérémie TANQUEREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Pierre de PONCINS a donné pouvoir à Patrick LAVARDE
Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Gwenaëlle LECONTE a donné pouvoir à Christelle CROCOMO
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Gérard LECOQ a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Virginie SARTORIO*

Le Conseil communautaire a nommé Alain COUZIN secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 27 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

DEL2025_098 : MODIFICATION DES STATUTS DE TER'BESSIN

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2025_057 du 24 septembre 2025 relative à la modification des statuts de Ter'Bessin,
- Vu la délibération n°DEL2025_097 du 11 décembre 2025 relative à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement,
- Vu les nouveaux statuts de Ter'Bessin,
- Vu l'avis favorable du Bureau de Ter'Bessin en date du 17 juin 2025,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 décembre 2025.

Considérant que Ter'Bessin a développé un « plan d'urgence ostréiculture » comprenant notamment l'élaboration d'un SAGE de l'Aure, au nom et pour le compte de la Commission Locale de l'Eau (CLE), à l'horizon du mandat 2026-2032.

Considérant la nécessité de modifier les statuts de Ter'Bessin afin d'y intégrer les dispositions lui permettant d'assurer le rôle de structure porteuse du SAGE de l'Aure, pour le compte des intercommunalités et communes du Bessin, mais également les intercommunalités et communes voisines concernées, notamment en tête de bassin.

Considérant que cette modification des statuts constitue une première phase, qui sera suivie d'une concertation élargie à l'ensemble des parties prenantes, afin de pouvoir engager conjointement ce dossier prioritaire dans le cadre du mandat 2026 – 2032.

Considérant que la communauté de communes Seulles Terre et Mer n'est pas concernée par le périmètre du SAGE de l'Aure.

Considérant les compétences réglementaires et territoriales ainsi que les modalités de portage du SAGE de l'Aure.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°DEL2025_057 en date du 24 septembre 2025 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte de Ter'Bessin.

APPROUVE la modification des statuts du syndicat mixte Ter'Bessin afin d'y intégrer les dispositions permettant d'assurer le rôle de structure porteuse du SAGE de l'Aure, pour le compte de Bayeux Intercom, des intercommunalités et communes du Bessin, mais également les intercommunalités et communes voisines concernées.

AUTORISE le Président de Ter'Bessin à saisir l'ensemble des organes délibérants des membres du syndicat mixte pour qu'ils se prononcent sur le projet de statuts annexé.

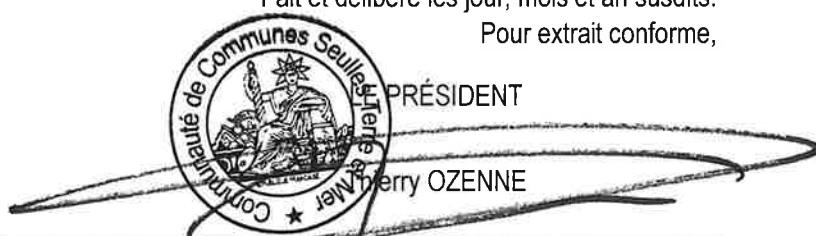
SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet du Calvados l'arrêté de modification des statuts du syndicat mixte.

AUTORISE le Président de Ter'Bessin à engager une concertation élargie à l'ensemble des parties prenantes, afin de pouvoir engager conjointement l'élaboration du SAGE de l'Aure, dossier prioritaire dans le cadre du mandat 2026 – 2032.

AUTORISE le Président de Ter'Bessin à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires à la mise en place de cette modification statutaire, ainsi que les ressources financières afférentes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN